

DISPOSITIF

REGION FORMATION « PREPA Clés Avenir

COÛT

Action financée par
**la Région des
Pays de la Loire**



Gratuité de la formation
pour toute personne
intégrant le dispositif

PREPA CLES AVENIR Année 2023 – 2026

39 rue Charles de Gaulle – Espace Saint Exupéry 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
Tél : 02.41.92.35.73 – contact@envol-formations.fr - www.envol-formations.fr

OBJECTIFS

- Favoriser l'insertion des publics par la construction de parcours individualisés d'accès à la qualification et à l'emploi
- Permettre aux stagiaires d'élaborer ou de confirmer un projet professionnel réaliste et réalisable en leur permettant d'acquérir ou de valoriser les compétences indispensables à leur entrée en formation ou dans l'emploi.

PARCOURS, DUREE ET CONTENUS

La formation se décompose en **1 parcours** :

- **Le Parcours Renforcé :**

Ce parcours doit permettre à un public éloigné du marché du travail, de se préparer à accéder à un emploi, à une formation qualifiante ou à l'alternance.

A travers la découverte des secteurs et des métiers qui recrutent, la consolidation des compétences de base et le travail sur les savoir-être professionnels, les stagiaires seront amenés à élaborer, construire puis valider leur projet professionnel.

Le niveau de langue requis est A2 oral

La **durée maximale** est fixée à **450 heures en centre et 250 heures en entreprise** sur une période pouvant aller **jusqu'à 5 mois**.

Le parcours du stagiaire sera construit selon ses besoins à travers des modules d'interculturalité, de connaissance de soi, de découverte des secteurs et métiers porteurs et de méthodologie de projet professionnel.

Quel que soit son parcours, une acquisition ou un approfondissement des compétences clés sera proposé.

Une certification pourra être proposée au stagiaire en fin de parcours

PRINCIPAUX PUBLICS CONCERNES - PRE-REQUIS

Public concerné :

- Demandeurs d'emploi jeunes ou adultes de plus de 16 ans, de niveau 4 (validé) maximum, y compris les jeunes sortis de formation initiale depuis moins de 6 mois
- Personnes, de niveau supérieur à 4, qui sont dans l'obligation de se reconvertir professionnellement pour raison médicale
- Personnes placées sous-main de justice sur la validation d'un projet d'insertion professionnelle par le SPIP et des services référents (France Travail ou Mission Locale)
- Demandeurs d'emploi en CSP sont éligibles au dispositif dès lors qu'aucune autre possibilité de financement n'est mobilisable
- Stagiaires des formations « VISA Métiers » en difficulté sur les compétences clés
- Salariés des SIAE
- Salariés inscrits à France Travail dès lors que leur contrat est inférieur à 15h/semaine
- Fonctionnaires et salariés en congé sans solde ou en disponibilités dès lors qu'ils sont inscrits en tant que demandeur d'emploi

Prérequis :

- Être volontaire et motivé pour s'inscrire dans un parcours de formation visant à terme l'insertion professionnelle
- Être âgé d'au moins de 16 ans
- Avoir une maîtrise suffisante de la langue orale pour suivre la formation (niveau requis minimum A1 oral)
- Avoir un état de santé stabilisé ou bénéficiant d'une prise en charge ou d'une compensation
- Avoir levé tous les freins périphériques avant l'entrée en formation (logement, garde d'enfant, transport, etc...)
- Pour les étrangers, avoir un titre de séjour les autorisant à travailler et valide la totalité de la durée de la formation et avoir un numéro de sécurité social personnel

CONTACT :

Olivier GALET
Directeur

contact@envol-formations.fr

☎ 02.41.92.35.73



MODALITES PRATIQUES et INSCRIPTION :

Prescription par le conseiller valideur de projet via SOFI (Aude, Ouiform,...) ou envoi d'une fiche descriptive par mail pour les structures sans accès à SOFI

Auto-positionnement par envoi d'un mail ou par téléphone

Nature des tests de sélection le jour de l'information collective :

1. Test écrit afin de vérifier l'acquisition des fondamentaux minimum : lire/écrire/compter
2. Entretien de sélection
3. Analyse des dossiers et sélection
4. Transmission des résultats des sélections aux candidats et aux conseillers valideurs de projet

EVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation s'effectuera :

- tout au long du parcours
- par la validation du projet devant un jury et/ou le passage d'une certification

SUIVI DE LA FORMATION

Dialogue de gestion : un fois par an avec la Région, le mandataire, les cotraitants et organismes valideurs

Bilans : les dates et lieux des bilans de mi-parcours et finaux seront communiquées ultérieurement.

Documents à apporter le jour de l'information collective

- Carte d'identité valide
- Notification France Travail
- Attestation Sécurité sociale
- RQTH le cas échéant